

Journée des tuteurs et maîtres de stage

IFSanté Chartres janvier 2026

Sommaire

1. **Présentation des résultats aux diplômes ;**
2. **Résultats des enquêtes de satisfaction en stage ;**
3. **Rappels du règlement intérieur ;**
4. **Evolution des dispositifs de formation**
5. **Réingénierie de la Formation en Soins Infirmiers ;**



IF Santé
CHARTRES

1- Présentation des résultats aux diplômés

Résultats du DEI

Diplôme d'Etat Infirmier 2025 :

- Candidats présentés en mars 2025 : 14 (100%)
- Candidats présentés en juillet 2025 : 62 reçus : 61 (98%)
- Candidats présentés en décembre 2025: 10 (100%)

Résultats du DEAS

Diplôme d'Etat AS 2025 :

Candidats présentés juin 2025: 7 reçus 7 (100%)

Candidats présentés août 2025: 50 reçus 45 (90%)

Candidats présentés en octobre 2025: 1 non reçu

Résultats du DEA

Diplôme d'Etat Ambulancier :

- Candidats rentrée janvier 2024: 12 présentés 11 reçus (92%)
- Candidats rentrée septembre 2024: 11 présentés 10 reçus (91%)



IF Santé
CHARTRES

2- Résultats des enquêtes de satisfaction des stages (2024 – 2025)



632 Questionnaires renseignés par les apprenants

27 Questionnaires renseignés par les encadrants
dont 8 des hôpitaux de Chartres (74 N-1)

Livret d'accueil en stage



70% des structures ont un livret d'accueil

57% des apprenants l'ont consulté

Accueil de l'apprenant en stage



91% des apprenants sont accueillis par le cadre de santé, le tuteur ou référent de stage

93% des apprenants sont encadrés par des professionnels de proximité

Accueil de l'apprenant en stage



89% des apprenants ont un tuteur ou référent de stage identifié en corrélation avec les réponses des structures

63% ont un tuteur formé au tutorat

96% des apprenants sont satisfaits des conditions pratiques et matérielles du lieu de stage

Portfolio et objectifs de stage



96% des apprenants ont présenté et mis leur portfolio à disposition des encadrants

99% des encadrants l'ont consulté

79% des apprenants ont échanger avec l'équipe sur la pertinence de leurs objectifs

Evaluation



L'évaluation à mi stage et fin de stage est réalisée.

Elle est programmée dans **89%** des cas selon les apprenants

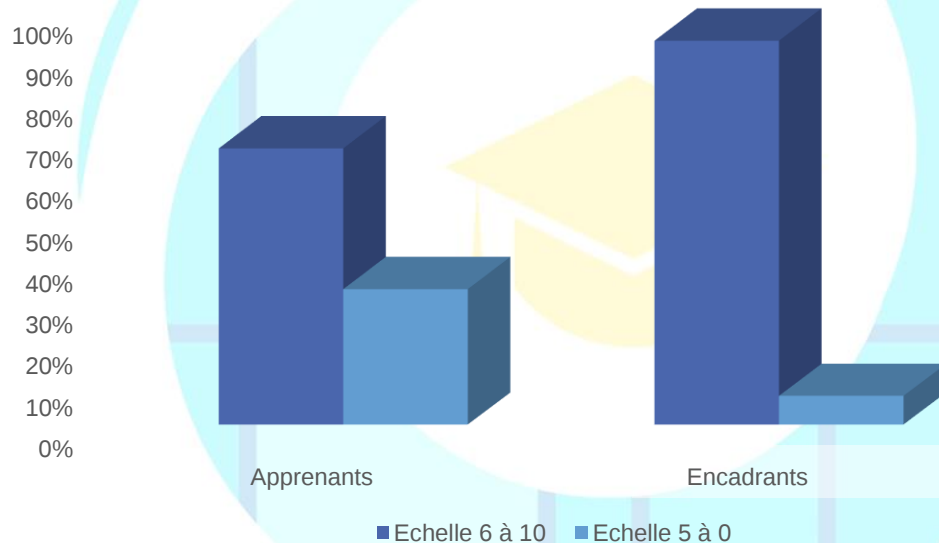
L'évaluation de fin de stage est réalisée en présence de l'apprenant pour **99%** des encadrants et **89%** des apprenants

Suivi individuel de l'apprenant avec le formateur dans le service



67% des encadrants participent au suivi individuel en stage avec le formateur de l'institut

Qualité globale de l'encadrement



Relation terrain de stage/institut

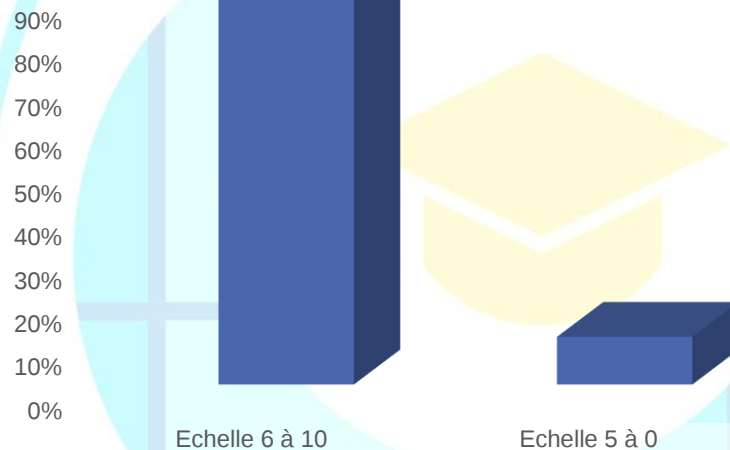


81% ont les coordonnées de la personne à contacter à l'institut

99% des structures obtiennent une réponse lorsqu'elles sollicitent l'institut

3% ont connaissance des résultats des questionnaires d'évaluation de la qualité des stages complétés par les apprenants (démarche à la demande offerte par l'IFSanté Chartres)

Satisfaction de la relation terrain de stage/institut



3- Règlement intérieur: points importants

Points significatifs du règlement en stage pour rappel

Evaluation de l'acquisition de compétences

- Le niveau attendu pour une même compétence est soumis à une exigence croissante dans l'évolution de la formation. L'évaluation se fonde sur la progression de l'apprenant au cours du stage dans le développement de ses compétences, au travers des situations rencontrées et de la mise en œuvre des activités de soins. L'acquisition d'une compétence s'inscrit dans la mobilisation de celle-ci sur toute la durée du stage puis d'un stage à l'autre.

Comportement général

- L'étudiant/élève est autorisé à accéder aux données personnelles d'un patient, exclusivement dans le cadre de sa prise en soins, si l'apprenant est impliqué dans celle-ci.



IF Santé
CHARTRES

4- Evolutions des dispositifs de formation



IF Santé
CHARTRES

4.1 Dispositif innovant formation en soins infirmiers

-

Stage semestre 1

Les objectifs

- La prévention des interruptions de formation en première année
- une démarche d'intégration en stage progressive, préparée en institut.
- Un allègement des sollicitations des professionnels de santé encadrants en stage
- Répondre aux éléments de cadrage de l'ARS

Les éléments de cadrage de l'ARS

- Dans un cadre expérimental validé par l'ARS Centre Val de Loire, l'IFSanté Chartres a mis en place un dispositif innovant depuis 2023, dès la première semaine du stage de semestre 1, à l'intention des étudiants infirmiers, avec la participation de tuteurs volontaires.
- Cette semaine de dispositif dérogatoire innovant se déroule à l'IFSanté, il est considéré comme un temps de stage
- Fait l'objet d'un bilan d'acquisition des compétences 1 -3 et 6.

Les éléments de cadrage de l'ARS

- **Bilan d'acquisition des compétences en binôme formateur-tuteur :**
 - **compétence 1** « évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier »,
 - **compétence 3** « accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens »
 - **compétence 6** « communiquer et conduire une relation dans un contexte de soin »

-

Les modalités

- La collaboration systématique d'un **binôme formateur-tuteur**
 - Soins de courte durée,
 - Lieux de vie,
 - Soins de longue durée,
 - Santé mentale psychiatrie
- Répartition des ESI par famille de stage et par situation clinique (groupe de 4-5 ESI)

Les modalités

Organisé en deux parties:

- Du 13 au 15 octobre 2025
- Du 03 au 04 novembre 2025
- Préparer les apprenants en soins infirmiers à leur 1^{er} stage
- Accompagner la 1^{ère} expérience de stage avec un retour à mi-parcours

Les modalités

- Une table ronde avec les tuteurs permettant de **faire évoluer les représentations** des étudiants sur :
 - les situations de soins,
 - les attentes de l'encadrement et
 - le rôle de l'étudiant dans son apprentissage en stage pour débiter la semaine
- **Une visite de l'Hôpital support** pour aider au repérage en arrivant en stage.

Les modalités

- **Situations cliniques provenant des terrains de stages** permettant l'appropriation
 - Du raisonnement clinique,
 - Des connaissances relatives aux pathologies prévalentes,
 - Des thérapeutiques prévalentes
- Temps de recherche en parallèle des ateliers de simulation.
- Exploitation des démarches cliniques en présence des tuteurs



IF Santé
CHARTRES

4.2 Dispositif spécifique AS expérimentés pour entrée directe en IFSI 2^o année

Dispositif spécifique AS pour L2 : séquences 1,2,3 et 4 en IFSI et

Séquence 5 (stage de 175h)	Favoriser le changement de posture professionnelle et la construction identitaire d'un apprenant IDE Mobiliser les connaissances et les acquis des séquences 1,2,3,4 dans les situations professionnelles rencontrées Développer une démarche réflexive personnelle et des capacités d'analyse de ses pratiques professionnelles au regard des attendus de la profession IDE Ce stage de 5 semaines en continu doit permettre de compléter les connaissances et compétences acquises. Il pourra se faire chez l'employeur mais dans un autre service que celui fréquenté initialement et être un lieu de stage habituel des étudiants en soins infirmiers (ESI) de semestre 2. Positionnement en tant qu'ESI de S2. Utilisation de la feuille de stage pour les compétences 1,2 et 4 (niveau attendu d'un ESI en semestre 2)
---------------------------------------	--

Dispositif organisé par les instituts de formation du GHT
12 candidats en 2025 qui ont tous été admis directement en L2

4.3 Formations par apprentissage

Formations par apprentissage

- Historique :
 - 2021 : Formation par apprentissage ouverte aux élèves ambulanciers
 - 2022 : formation par apprentissage ouverte aux étudiants infirmiers de 3^e année
 - Janvier 2024 :
 - une rentrée dédiée aux élèves apprentis en formation aide soignants.
 - Une rentrée dédiée aux élèves apprentis en formation ambulanciers
 - A partir de septembre 2026 retour à 1 seule rentrée Ambulanciers mais en discontinu quel que soit le statut apprenant
- [Contractualisation](#) Apprentis / employeurs avec l'accompagnement CFA
- [Inscription](#) à l'institut avant les dates rentrées : IFA 02/03/2026, IFAS janvier 2026 : annulée faute de candidats
- [Renseignements pour le contrat apprentissage](#) (droits, obligations, rémunération) : CFA Sanitaire et Médico Social de Blois habilité par la région :
 - Renseignements : 02.36.41.12.18
 - Directeur : Aurélien VIOT
 - Chargée de développement apprentissage : Madame Marie NIVET : m.nivet@cfasms.fr
- [Renseignement inscription à l'institut](#), contenu et déroulé de formation : secifsi@ch-chartres.fr

Formations par apprentissage

PARTENAIRES :

<https://ifsi-ifas.ch-chartres.fr/partenaires-de-stage>

FORMATION IDE

<https://ifsi-ifas.ch-chartres.fr/contrats-dapprentissage-et-mutations>

FORMATION AS

<https://ifsi-ifas.ch-chartres.fr/la-formation-daide-soignant-en-alterna>

FORMATION AMBULANCIERS

<https://ifsi-ifas.ch-chartres.fr/la-formation-dambulancier-en-alternan>

MISSIONS D'ENCADREMENT EN STAGE – IF SANTE CHARTRES



Avec nos partenaires :

V20220203

Missions d'encadrement en stage réalisées en dehors de l'apprentissage		
Missions d'encadrement en stage réalisées en situation d'apprentissage		
La structure organise l'encadrement de l'apprenti en stage, en répartissant les trois missions complémentaires (maître de stage, tuteur de stage et maître d'apprentissage) sur une seule ou plusieurs personnes qualifiées.		
Maitre de stage	Tuteur de stage	Maitre d'apprentissage
Le maître de stage est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'étudiant en stage.	Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique en stage.	Accompagnateur - Il aide l'apprenti à <u>s'insérer dans l'entreprise, à mieux en comprendre les règles et les formes d'organisation</u>. Ce rôle de connaissance du contexte de l'entreprise va avoir un impact direct sur le résultat final de la formation. Tuteur - Formateur - Il transmet ses savoir-faire à l'apprenti dans le cadre de la formation pratique. - Grâce à une coordination avec le référent du suivi pédagogique de l'étudiant (IFSanté), <u>il s'assure de la correspondance des apprentissages en structure de soins avec les compétences attendues à la</u>
II : - Accueille et intègre l'apprenant. - Apporte à l'apprenant les informations nécessaires relatives au lieu de stage et au parcours à suivre. - Présente l'apprenant aux équipes et s'assure de son intégration. - Permet à l'apprenant de se positionner dans le lieu de stage. - S'assure de la qualité de l'encadrement de proximité. - Prépare le parcours pluridisciplinaire de l'apprenant, avec le tuteur.	II : - Facilite l'intégration de l'apprenant. - Assure un accompagnement pédagogique. - Reçoit l'apprenant, évalue sa progression et les prérequis. - Réalise des entretiens réguliers et des moments de réflexion avec l'apprenant. - Répond aux questions de l'apprenant. - Assure l'évaluation des compétences acquises par l'apprenant. - Identifie les points forts et les axes d'amélioration de l'apprenant.	

IFSanté Chartres – 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES

N° SIRET 26280004800023 et TVA Intracommunautaire FR64262800048

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2428P000928 auprès Préfet de la Région Centre-Val-de-Loire

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (Article L.6352-12 du Code du Travail)

Formations par apprentissage

Double statut :

- Étudiant ou élève à l'IFSanté + Salarié dans le cadre d'un contrat d'apprentissage chez le maître d'apprentissage.
- Règles du temps de travail demeurent inchangées (2 CA et demi par mois).
- Respecter les dates limites d'inscriptions en institut en parallèle de la signature du contrat d'apprentissage
- Répond à une politique d'attractivité.
- Calendrier théorie / stage identique aux autres étudiants ou élèves si en cursus normal pour les rentrées de septembre (IFSI IFAS IFA).
- Calendrier avec alternance théorie/stage/emploi pour les rentrées de janvier (IFAS et IFA)

5 Réingénierie formation en soins infirmiers

I/ LE CONTEXTE

Directive européenne : déficit de 400 heures de formation, l'évolution nécessaire des compétences infirmières, l'inscription dans le schéma LMD et l'objectif de rester dans un volume horaire supportable en termes de charge de travail pour les étudiants.

Mise en demeure de la France par la CE, le respect de la directive européenne implique de porter la formation de 4 200 à 4 600 heures dont 2 300 heures d'enseignement clinique.

Le référentiel de formation de 2009, prescriptif et excessivement détaillé, dépassé par les évolutions du métier (43 protocoles de coopération impliquant des infirmiers ont vocation à être intégrés au socle de compétences).

Décret n° 2024-1134 du 4 décembre 2024 portant diverses modifications relatives à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier

Décret N°2025-1306 du 24 décembre 2025 relatif aux activités et compétences de la profession d'infirmier

II/ Les objectifs :

- L'approche par compétences en lien avec les réflexions internationales sur la formation IDE
- Un cadre national et un cadre personnalisable prescrit.
- Un référentiel des activités et compétences
- Des compétences génériques pour la transversalité entre les métiers de la santé au grade licence

III/ La finalité opérationnelle :

Compléter, construire et articuler :

- 5 domaines de compétences
- 13 compétences
- 12 activités
- 14 UE

En attente d'une parution officielle

Enseignement théorique et pratique	Enseignement clinique
1 890 h – 114 ECTS	2 310 h – 66 ECTS
1A : 28 semaines 2A : 14 semaines 3A : 12 semaines	1A : 12 semaines 2A : 26 semaines 3A : 28 semaines
$\frac{3}{4}$ cadre national soit 86 ECTS $\frac{1}{4}$ cadre de consolidation soit 28 ECTS dont 3 ECTS pour les UE libres	85 % de cadre national soit 56 ECTS 15 % de cadre de consolidation soit 10 ECTS
Appropriation des connaissances en autonomie : 420 heures	
La charge de travail totale de l'étudiant, incluant le volume horaire de formation ainsi que le travail personnel complémentaire, est estimée entre 4 620 et 5 400 heures Ce travail personnel complémentaire est évalué à un maximum de 780 heures	

En attente d'une parution officielle

Domaine A (15 ECTS) Sciences Infirmières et raisonnement clinique	Domaine B (45 ECTS) Pratiques cliniques Infirmières, qualité et gestion des risques	Domaine C (21 ECTS) Prévention et promotion de la santé	Domaine D (12 ECTS) Communication, travail en équipe et leadership	Domaine E (21 ECTS) Démarche scientifique, Initiation à la recherche et méthodologie
• UE A1 Fondamentaux en sciences infirmières et raisonnement clinique (9 ECTS) • UE A2 Législation Déontologie Ethique (6 ECTS)	• UE B1 Sciences biomédicales (18 ECTS) dont 4 ECTS thématiques prioritaires • UE B2 Sciences humaines et sociales (6 ECTS) • UE B3 Pratiques et interventions infirmières (18 ECTS) dont 4 ECTS thématiques prioritaires • UE B4 Démarche qualité et gestion des risques (3 ECTS) Santé mentale en 1ère année AFGSU niveau 2	• UE C1 Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique (dont service sanitaire) (15 ECTS) dont 9 ECTS thématiques prioritaires • UE C2 Santé environnementale et transition écologique (6 ECTS) dont 3 ECTS thématiques prioritaires	• UE D1 Savoir-être, communication professionnelle et leadership (6 ECTS) • UE D2 Coordination des activités et des soins et gestion d'une structure (2 ECTS) • UE D3 Formation, développement des compétences et analyse des pratiques professionnelles (2 ECTS) • UE D4 Numérique en santé (2 ECTS)	• UE E1 Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes (12 ECTS) • UE E2 Langue vivante (6 ECTS) • UE E3 Méthodes de travail et aide à la réussite (3 ECTS)
UE LIBRES 3 ECTS				

Evolutions référentiel de formation

- Valorisation de la prévention et de la promotion de la santé
- Transversalité de la santé mentale notamment de la formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM) et développement des compétences psychosociales

Evolutions référentiel de formation

- Evaluation normative sur la consultation et le traitement des plaies complexes.
- Personnalisation du parcours de formation de l'étudiant au travers du cadre de consolidation, en lien avec les besoins de santé de la population, les ressources du territoire, son projet professionnel et son niveau d'acquisition de compétences.
- Harmonisation du niveau d'exigence de l'initiation à la recherche au sein des formations paramédicales de niveau 6



L'enseignement clinique

4 typologies de stage

- Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes, à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, en phase aiguë
- Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes, à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, stabilisée
- Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le maintien ou l'amélioration de leur état de santé, dans le cadre d'une équipe de soins primaires contribuant à l'offre de soins de premier recours
- Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie en situation de vulnérabilité liée à des problèmes de santé, de handicap, de dépendance, d'exclusion sociale.



L'enseignement clinique

- 35h de présence en stage par semaine, **incluant 5h par semaine de temps de réflexivité sur le lieu de stage.**
- Exigence du parcours de ***stage en psychiatrie d'au moins 5 semaines***
- Socle de connaissances et de compétences en lien avec ***la prise en soin de l'enfant et de l'adolescent*** et prescription d'un stage d'une durée d'***au moins 5 semaines***

Merci pour votre attention,
place aux questions...